

naturelle, leur sens de l'amitié, leur esprit de tolérance, leur désir d'apprendre et leur besoin de créer. Si nous acceptons de partager avec nos jeunes leur propre vitalité nous éprouverons, au plus profond de nous, que le Canada peut devenir, à l'image de nos rêves, dynamique, attachant et humain. Il suffirait peut-être d'emprunter leur regard pour mieux découvrir tout ce qu'il importe de vaincre encore chez nous: la pauvreté, l'ignorance et l'intolérance. Nous découvririons aussi tout ce qu'il est impérieux de maintenir et de cultiver en nous: une profonde disponibilité aux autres et une vive fraternité.

Au seuil de 1971, arrêtons-nous un instant pour regarder nos jeunes; aidons-les à mener une vie pleine et enrichissante. Avec eux, gardons le Canada frémissant et vrai.

Je souhaite que la nouvelle année comble vos vœux à tous. Puissent en particulier les jeunes réaliser leurs ambitions, tout en restant fidèles aux courageuses traditions de nos pionniers qui ont exploré le pays et qui nous l'ont légué pour le rendre toujours plus fécond et plus beau.

## CRÉATION D'UN ORGANISME NATIONAL D'INSTRUCTEURS

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé la formation de l'Association des instructeurs du Canada (AIC) titre officiel sous lequel on connaîtra désormais le nouvel organisme national. Ayant reçu la sanction du Gouvernement fédéral, l'AIC s'inscrit parmi les associations nationales qui, en vertu du Programme fédéral d'assistance au sport, reçoivent un appui financier du gouvernement. Ainsi un premier octroi fédéral de \$15,000 permettra à l'Association d'amortir les frais d'organisation, notamment l'aménagement d'un siège social au Centre administratif des sports situé à Ottawa.

M. Harold Rea, par ailleurs, président du Comité d'étude sur les sports au Canada, a accepté la présidence du Conseil de l'AIC, tandis que John Hudson, l'un des entraîneurs les plus compétents dans le domaine de l'athlétisme au Canada, assumera les fonctions de directeur administratif. Outre MM. Rea et Hudson, on prévoit faire appel aux services d'un certain nombre de personnalités canadiennes considérées comme des autorités en matière de sport, tel Lloyd Percival, président de la *Fitness Institute*, de Toronto.

Le mandat confié à l'Association se définit comme suit: revaloriser la profession qu'est celle de l'entraîneur sportif, quelle que soit la discipline à laquelle il se consacre et quel que soit le niveau de compétition sportive dans lequel il se spécialise; définir un code d'éthique professionnel de même que des normes régissant la profession d'instructeur; établir les critères de divers programmes d'entraînement; préparer un certain nombre de publications

et assurer un service de liaison entre les organismes connexes engagés dans des activités telles que la recherche, la médecine sportive et les programmes afférents à la capacité physique.

M. Munro a précisé que tous les mémoires remis au Cabinet des ministres, au cours des dernières années, avaient recommandé la création d'une association nationale d'instructeurs, capable d'établir un système d'accréditation et d'assurer la formation d'instructeurs canadiens de haute compétence et ce, à tous les niveaux de la performance sportive.

Le ministre a, de plus, ajouté que l'Association des instructeurs du Canada jugeait comme tâche prioritaire, l'élaboration d'un programme national de formation. Tous les instructeurs sportifs du Canada auront droit d'adhérer, en qualité de membre, à l'AIC.

## LES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS EN 1970

Une étude des organisations de travailleurs menée par le ministère du Travail du Canada, en 1970, révèle une croissance marquée du syndicalisme au Canada.

Au début de 1970, les syndicats exerçant une activité au Canada comptaient ensemble 2,173,000 membres, soit une augmentation de 4.7 pour cent par rapport au total pour l'année 1969. Parmi les travailleurs salariés hors de l'agriculture, au pays, 33.6 pour cent étaient syndiqués alors que l'ensemble de la population active adhérant aux syndicats représentait 27.2 pour cent.

Plus de 1,632,000 travailleurs – environ 75 pour cent des syndiqués au Canada – étaient membres de syndicats affiliés au Congrès du Travail du Canada. De ce nombre, 1,111,000 faisaient partie de syndicats affiliés également à la Fédération américaine du Travail et au Congrès des organisations industrielles des États-Unis.

Quelque 207,000 travailleurs, soit 9.5 pour cent des syndiqués – adhéraient à des organisations affiliées à la Confédération des syndicats nationaux, le reste, – soit 15.3 pour cent –, étaient membres de diverses organisations nationales et internationales non affiliées et indépendantes.

Au cours des cinq dernières années, les effectifs des syndicats ont augmenté du tiers. La moitié de cette augmentation, environ s'explique par un accroissement dans le secteur de la fonction publique où les conditions de travail et les traitements sont établis de plus en plus fréquemment par voie de négociation collective.

L'accroissement dans ce secteur se reflète dans une augmentation constante de la proportion de l'ensemble des syndiqués se trouvant dans les syndicats nationaux et régionaux et dans une baisse correspondante de la proportion dans les syndicats internationaux.

En 1965, les syndicats nationaux et régionaux comptaient 24.5 pour cent de l'ensemble des syndi-